

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 OCTOBRE

INTERPELLATION D'UN PASTEUR

Les républicains, qui persécutent les catholiques, n'ont pas assez de politesses pour les juifs et les protestants.

Pourquoi cette différence ?

Sans doute parce que protestants et juifs ne sont en France qu'une minorité infime.

Quoi qu'il en soit, les républicains trouvent très naturel que les fonctionnaires juifs aillent à la synagogue, et que les fonctionnaires protestants aillent au temple.

M. de Freycinet ne manque jamais l'office du dimanche, sa bible sous le bras ; et si M. Constans osait aller à la messe, il serait renversé dès aujourd'hui.

Il y a, dans tels journaux républicains, des hommes qui pendant toute la semaine écrivent des articles contre la religion catholique, et qui, le dimanche, célèbrent au temple la cène protestante.

Ce sont des pasteurs.

Les pasteurs ont envahi les rédactions de journaux où ils pontifient avec ce style tout particulier dans lequel se mélangent agréablement le faux libéralisme et l'esprit de secte.

Les protestants, qui trouvent très juste que leur religion soit privilégiée et obtiennent le respect de nos libres-penseurs, se sont indignés de ce que le Président de la République ait répondu courtoisement aux évêques qui lui ont souhaité la bienvenue pendant son dernier voyage.

Et la perspective d'un apaisement possible entre l'Eglise catholique et la République les a rendus furieux.

Ils ont beaucoup d'amis dans les bonnes places, les protestants.

Vous pensez bien que M. de Freycinet a été assez souvent au pouvoir pour faire des distributions à ses coreligionnaires.

C'est donc de leur côté que va partir la première attaque contre la politique de conciliation.

Et c'est un de leurs pasteurs, le sénateur Dile, qui est chargé d'attacher le grelot.

Cet honorable prêtre selon la formule de Luther ou de Calvin va interpeller le gouvernement au sujet du péril clérical qui peut résulter de la fin des persécutions contre le catholicisme.

Et il raconte dans les couloirs du Luxembourg que cette question prime toutes les autres, « qu'elle renferme toute la politique contemporaine. »

Voilà une interpellation qui promet d'être intéressante, développée par un homme dont la bouche est habituée aux sermons.

Et la comédie sera complète si c'est le protestant ministre Freycinet qui répond à ce ministre protestant.

La démission de M. Ferry

M. Jules Ferry a donné sa démission de président de la Commission des douanes. Le prétexte — à moins que la toute mesquine question

d'amour-propre joue le principal jeu — apparaît assez futile.

M. Jules Ferry, en effet, avait proposé simplement à la Commission de fixer au lendemain la discussion du projet de la loi sur les viandes salées. M. de Lareinty avait combattu cette proposition en alléguant qu'on devait attendre quelques renseignements complémentaires demandés au ministre du commerce. Par 8 voix contre 5, la Commission avait adopté l'avis de l'honorable sénateur de la droite.

Un tel échec n'était point de nature à motiver une démission *ab irato* de la part du président, si susceptible fut-il.

La Commission, en effet, compte 36 membres. Un président ne bat point en retraite en présence de l'opposition de huit de ses collègues sur un détail, quelle qu'en soit l'importance. N'avait-il point la faculté au surplus d'en appeler à une réunion générale de la Commission ?

Et puis, en vérité, l'opposition qu'a rencontrée la demande de M. Jules Ferry n'avait-elle point quelque raison d'être ?

Les ministres du commerce et des affaires étrangères venaient d'exposer les raisons qui les poussaient à demander le vote immédiat du droit de 20 fr. sur les viandes salées de porc. Il s'agit de mettre les ministres en mesure de lever la prohibition des viandes américaines, comme les Etats-Unis le réclament avec insistance, sans exposer l'agriculture française à être écrasée par une concurrence qui ne serait combattue que par un droit de 8 fr. 50. Les ministres affirmaient que le comité d'hygiène avait déclaré l'importation des viandes américaines sans danger, au point de vue de la santé publique. Et tout bas on ajoutait que cette prohibition ne profitait qu'aux importateurs de Hambourg et d'Anvers.

Il faut croire que les arguments présentés par les ministres n'étaient point péremptoires, parce que MM. de Lareinty, Buffet, Fresneau, Méline d'une part, Tirard et Isaac de l'autre avaient opposé de sérieuses objections.

Cette opposition n'ayant aucun caractère de personnalité à l'égard de M. Jules Ferry, on se demandait avant-hier, au Palais-Bourbon, quelle mouche avait piqué le président de la Commission, si cette démission était bien sérieuse ou simplement une boutade d'un esprit autoritaire, ou enfin si cette tactique ne dissimulait point quelque calcul ?

INFORMATIONS

Le gouvernement, sur les recommandations de MM. Babaud-Lacroze et Duportal, députés républicains de la Charente, a proposé à la nonciature M. l'abbé Tribert, ancien aumônier du lycée de Poitiers, comme évêque du diocèse d'Angoulême.

TOUJOURS LA PERSÉCUTION

Le Temps a publié la note suivante :

« Le gouvernement se préoccupe de l'attitude prise par certains évêques qui ont répondu comme on le sait à la circulaire du ministre

des cultes, relative aux pèlerins français en Italie.

« Il se pourrait que des mesures fussent prises par le ministre des cultes à l'égard de ces prélats. »

Parbleu ! ce sont les Juifs qui le demandent et la franc-maçonnerie qui l'exige. Qu'un ministre ose donc résister à semblable pression !

NOUVEL EXPLOIT DU FISC

Sommées de payer les droits d'accroissement, les religieuses trappistes de Maubec, près de Montélimar, s'y sont refusées en faisant ressortir leur pauvreté et l'illégalité de l'injonction.

Bien entendu, les agents de la République ont passé outre et ils ont opéré la saisie du bétail de la communauté.

LES PRÉCAUTIONS DE M. CONSTANS

On parle à Marseille d'une mission qui serait confiée à M. Lozé, pour aller réorganiser la police de Marseille, dont le fonctionnement serait appliqué ensuite à Bordeaux, Lille et Nantes.

CANROBERT SAUVEUR DE TURIN

Le *Gaulois* a publié des épisodes inédits de la guerre d'Italie, desquels il paraît résulter que c'est au maréchal Canrobert que la maison de Savoie, qui est chère aux Italiens à tous les titres, doit le salut de sa dynastie et de sa capitale, Turin.

Et les Turinois s'enflamment contre nous pour un rien.

Nouvelle preuve que la Maçonnerie les domine, comme tous les Italiens rattachés à Garibaldi.

Le XIX^e Siècle signale un fait d'une incontestable gravité.

« Une grande démonstration, présidée par le syndic, sénateur Rossi, a eu lieu vendredi à Catanzaro en Calabre.

« Les conseils municipaux de toutes les sociétés, avec leurs bannières, y ont pris part.

« Après le discours du maire et des assesseurs et après avoir beaucoup crié : « A bas le Pape ! Vive l'Italie ! A bas les pèlerins ! » la foule est allée devant le palais et la préfecture.

« Le préfet de la province a paru au balcon et a prononcé un discours où il a dit, entre autres, ces paroles que je traduis textuellement :

« Si les Français veulent nous insulter, il doivent descendre en Italie non pas avec le bourdon du pèlerin, mais avec des baïonnettes que les Italiens sauront bien repousser. »

« Quand un préfet parle de cette manière, comment peut-on nier le rôle d'instigateur joué par le gouvernement et sa complicité dans le guet-apens du 2 octobre ? »

« L'*Italia del Popolo*, organe anti-clérical de Milan, se demande si un préfet du royaume aurait osé parler ainsi s'il avait été question de pèlerins allemands. »

Dans différents départements le service de l'enregistrement a reçu des ordres très formels à l'effet de prendre des mesures rigoureuses, s'il est nécessaire, pour faire acquitter par les congrégations l'impôt connu sous le nom de droit d'accroissement.

Les instructions envoyées de Paris ne laissent prévoir aucune atténuation au mode de procéder.

On peut dire avec raison que c'est toujours sur les catholiques que tombent les vexations et les charges.

LES EFFETS DE LA LOI MILITAIRE

On écrit de Bordeaux :

« L'Ecole normale de la Sauve demandait cette année trente élèves nouveaux et disposait de quarante places. Vingt candidats seulement se sont présentés. On vient de faire appel aux autres départements, mais malgré cela le contingent ne peut être atteint. C'est la première fois qu'un pareil fait se produit.

« Tous les séminaristes du 16^e corps et particulièrement ceux du diocèse de Bordeaux qui ont accompli leur année de service sont rentrés au Grand-Séminaire.

« C'est deux nouvelles ont produit une vive sensation dans la ville. »

Un jeune Bénédictin de Solesmes, M. Jean de Punier, qui vient de terminer son année de régiment au 2^e de ligne, à Granville, a fait sa profession, lundi dernier, entouré d'une foule immense et émue.

Encore un contre lequel la loi : « curés sac au dos » n'a pas atteint son but.

LA CONTAGION

Décidément, Chion-Ducollet fait école. Il fallait d'ailleurs s'attendre un peu à cela. Chion-Ducollet étant devenu célèbre, d'autres maires, jusqu'alors ignorés, veulent aussi émerger de l'ombre municipale où ils s'étiolent.

La commune de Vert-Petit, située dans le canton d'Arpajon, possède un maire qui répond au nom sylvestre de Nocus. Nocus tient à inoculer l'irreligion dans sa commune.

Apprenant que le clergé s'appretait à obtenir une école libre, Nocus fabriqua incontinent un arrêté par lequel il interdit formellement les processions. Nocus ne connaît peut-être pas ses devoirs, mais il connaît ses droits et il en abuse.

Ce que voyant, le clergé se rendit à l'école, sans appareil ; mais deux petits enfants de chœur, chargés de porter quelques attributs du culte, s'y rendirent en tenue d'officiants. Ils furent rencontrés dans la rue par le garde champêtre qui, d'ailleurs, était pourvu d'une consigne préventive et s'empressa de dresser procès-verbal.

— Mais, lui fit observer le curé, il ne s'agit nullement d'une procession. On ne processionne pas à deux personnes.

— M'égard pas, répondit le garde-champêtre, on m'a dit d' verbaliser, j' verbalise, connais qu'la consigne, j' verbalise.

Impossible de faire sortir de ce raisonnement cet esclave de la consigne.

Le juge de paix d'Arpajon aura donc à statuer sur ce cas de procession séditieuse.

LA VENTE LUPIN

L'événement parisien de samedi était la vente de l'écurie Lupin.

On sait que M. Auguste Lupin est le doyen des propriétaires-éleveurs et l'un des fondateurs de la Société d'encouragement. Pendant plus de cinquante ans, la casaque noire et la toque rouge ont brillé sur tous les hippodromes de France. M. Lupin a, en outre, été décoré de la Légion d'honneur pour ses services rendus à l'élevage.

Le doyen des sportsmen a résolu d'abandonner le turf et il vient de vendre la majeure partie de son écurie de courses.

Toutefois, si M. Lupin abandonne les courses, il demeure fidèle à l'élevage, car il conserve ses haras de Viroflay et Vaucresson.

Plus de deux mille personnes se pressaient samedi dans l'enceinte de l'établissement Chéri et l'on pouvait apercevoir aux tribunes réservées MM. le comte J. de Ganay, comte de Lindemann, comte Le Marois, de Morgan, Armand de l'Ariège, Delattre, Edmond Blanc, baron de Nexon, Hennessy, Ledat, J. Prat, comte Wysocki, le ténor Jean de Reszké, le baryton Lassale, etc.

La vente comprenait 16 yearlings, 13 chevaux de deux ans et 2 de quatre ans appartenant à l'écurie Lupin.

Le chiffre total a atteint 331,900 fr. parmi lesquels nous relevons les prix suivants : l'Erèbe, 65,500 fr. Fanfare, achetée 27,000 francs par M. Charles Liénard. Cromatella, 25,000 fr. Zodiaque, 24,000 fr. Cadix, 10,200 francs, Velum, 10,000 fr. Chandernagor, payé 30,000 fr. par M. Edmond Blanc. Archibald, 10,500 fr. par M. J. Prat. Tapageur, 22,000 fr. par le comte Wysocki. Molière, retiré à 13,000 francs, et Tourmaline, à 12,000 fr. Gaillarde, achetée 19,000 fr. par M. Edmond Blanc.

Après cette vente, on a adjugé l'étalon Le Destrier, fils de Plageolet et de La Dheune, élevé au haras de M. Stoub.

Il a été payé 97,000 fr. par M. Th. Doudebés.
R. DE PRÉCHENCOURT.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 18 octobre 1891.

Le succès de l'emprunt Russe est le véritable événement de la semaine. Il est d'autant plus éclatant que le groupe hostile à l'opération a redoublé ses attaques à mesure que la souscription s'annonçait dans des conditions qui dépassaient toutes les prévisions. Il est acquis maintenant que cet emprunt est couvert au moins 8 fois et que les souscriptions au-dessus des demandes de 5 bénéficiant de l'irréductibilité, seront réduites à 8 0/0 de leur chiffre.

Parmi nos grandes sociétés, plusieurs, au nombre desquelles le Crédit Foncier et la Banque de Paris, ont couvert chacune l'em-

prunt plus d'une fois. La Société Générale l'a souscrit presque une demi fois, et la société le Crédit de la place Vendôme a apporté un contingent de souscriptions très respectable.

Le marché des Rentes et des fonds étrangers a éprouvé de brusques variations dues aux attaques répétées des Allemands et Anglais. Bien que les conditions d'argent soient restées sans changement à Londres, on est toujours sous le coup d'un renchérissement du taux de l'argent pour les derniers mois de l'année.

Le 3 0/0 ancien vivement enlevé à 96.30 a éprouvé de brusques variations autour du cours rond de 96. Le nouveau conserve son écart d'un point avec l'ancien à 95.12. Le 4 1/2 ne varie guère à 105.90 et 106.

Le Rente Italienne délaissée retombe lourdement à 90.05. En liquidation de quinzaine on constate encore de grosses livraisons de titres.

Les fonds Portugais accusent une fermeté qui est justifiée par les efforts du gouvernement pour rétablir l'équilibre de son budget. Ainsi l'Officiel vient de publier déjà le décret de réorganisation coloniale du Mozambique qui produira une économie de 4 millions de livres sterling, pour les finances de la métropole.

Les grandes sociétés de crédit telles que la Banque de Paris, le Crédit Foncier, la Société Générale, le Comptoir d'Escompte et le Crédit Mobilier, ont une fermeté qui trouve sa justification dans le bénéfice certain que chacune d'elles devra retirer de sa participation à l'opération russe.

Le Crédit Foncier de Tunisie est de plus en faveur. Le succès de ses opérations statutaires dans la Régence est de bon augure pour les résultats de l'exercice en cours.

L'action des Alpines se traîne péniblement aux environs du cours de 175 fr. La hausse est défavorable aux industries métallurgiques, elle produit les mêmes effets qu'un abaissement des tarifs douaniers qui favorise la concurrence des produits similaires étrangers. Les porteurs de ces titres agiront sagement en se débarrassant d'une valeur susceptible d'une plus grande dépréciation.

L'obligation de Porto-Rico est demandée à 203 fr. Les recettes de la 30^e semaine sont de 4,112 fr., ce qui porte à 155,029 fr. le total des recettes depuis l'ouverture de la ligne de San Juan à Arécibo.

L'action des Immeubles de France se négocie à 480. Le tirage des obligations a eu lieu le 10 octobre. Le remboursement à 1,000 fr. des titres sortis est fixé au 9 novembre.

Les Chemins Economiques cotent 400.

NOUVELLES MILITAIRES

A SAINT-CYR

Il y avait 3,000 candidats au concours pour l'admission à l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

451 ont été reçus.

Les douze premiers méritent d'être mis en vedette. Ce sont : MM. Romieux, Jobert, de La Noue, Plaisant, Brallion, Clément, Fouchard, Soulié, Naud, Philippe, de Boissieu, de Cha-teaubodeau.

Voici maintenant, par ordre de mérite, les noms les plus connus, d'après le Figaro :

MM. Je Witt, de Minardière, de Noailles, de La Bouillierie, de Leiris, d'Épinay, de Rohan-

Chabot, Espivent de La Villeboisnet, Colleson de Courcy, de Lastic, d'Ivry, d'Harcourt, de Froidefont, Flaubert, de Tarade, de Chateaubriand, de Castelbajac, de Douville-Maillefeu, Détrouy, de Guillebon, de Montesquion-Fezensac, de Kersauson, Castelnau, de Lagarde, de Brémond-d'Arç, Bonvalot, etc.

Le ministre de la guerre a invité les commandants de corps d'armée à faire passer en revue les régiments mixtes qui se sont réunis pour la première fois le 13 octobre.

Les revues réuniront sur le terrain les troupes de chaque garnison et les trois bataillons du régiment mixte. Le drapeau du nouveau corps sera remis par l'officier général commandant d'armes, délégué pour passer la revue.

Chronique Locale ET DE LOUEST

LA VENDANGE

Extrait d'un article de M. A. Bouchard :

« D'après les documents publiés récemment sur la récolte du blé en France, le département de Maine-et-Loire n'aurait produit que 44 hectolitres de froment en moyenne par hectare. C'est peu, et en réalité c'est une mauvaise récolte, si l'on compare ce rendement de 44 hectolitres avec le produit de la moyenne décennale qui est de 17 hectolitres.

» Fort heureusement, l'Anjou sera mieux partagé sous le rapport de la production de son vignoble.

» Les vignes que le phylloxera n'a pas trop entamées, celles surtout qui ont été soigneusement traitées avec la bouillie bordelaise, fourniront une abondante vendange à leurs propriétaires.

» Ce n'est pas de trop que les vigneron qui se sont donné la peine de défendre leurs vignes contre les maladies parasitaires, soient récompensés des peines qu'ils se sont données.

» La vendange s'annonçant bonne, les quais des gares regorgent de tonnes qui s'en vont aux celliers pour recevoir les moûts qui commencent à couler dans l'anche du pressoir.

» L'industrie des vins mousseux de Saumur, sachant que la récolte de la Champagne était complètement manquée cette année, a ouvert une campagne d'achats considérables, que d'ailleurs elle commence à modérer.

» Elle s'est mise en quête des vignes bien soignées, et elle a acheté bon prix, car on peut je crois dire que des vins de Groslot et de Malbec qui sont payés, pris au pressoir, 65, 68 et 70 francs la barrique de 225 kilos, sont bien vendus.

» Les vins de Carbenet sont achetés un tiers en plus et même davantage.

» Les vins des gros cépages se traitent à meilleur compte ; 50 à 55 francs la barrique, qui souvent jauge plutôt 210 ou 212 litres que 225. Que voulez-vous, à force de battre les cercles cela fait serrer les douves et diminuer la capacité.

» En résumé, la production de la vendange sera supérieure de près d'un tiers à celle de l'année dernière ; — ceux qui n'ont rien dans leurs vignes ne seront naturellement pas de mon avis, — mais cela n'empêchera pas les autres de récolter. »

PERMIS DE CHASSE

Depuis le commencement de l'année, jusqu'à ce jour, la Sous-Préfecture de Saumur a délivré 1,190 permis. Il ne faut pas s'étonner si le gibier devient de plus en plus rare.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Sylvain-Ernest Martin, mécanicien, et Marie-Jeanne Bourcier, domestique, tous deux de Saumur.

Louis Rouillard, employé de chemin de fer, de Montreuil-Bellay, et Célestine Baboulae, sans profession, de Saumur.

Jules Bougreau, tonnelier, et Anne-Maria Fleury, couturière, tous deux de Saumur.

Emile Mercier, chapelier, et Augustine-Victorine Pezanty, chapelière, tous deux de Saumur.

Obsèques de M. Rivière

Les obsèques civiles de M. Rivière ont eu lieu jeudi, aux Tuffeaux, ainsi que nous l'avions annoncé.

Dans l'assistance on remarquait : MM. Allain-Targé, ancien ministre ; Leporeché, sénateur de la Sarthe ; Guinot, sénateur d'Indre-et-Loire ; Fournier, maire de Tours ; Mabilly, maire de Nazelles ; Boudaut, rédacteur, et Schowb, directeur du Phare de la Loire ; Gorce, adjoint au maire de Tours ; Vyssier et Testut-Godeau, conseillers généraux d'Indre-et-Loire ; Michel Ducoux et Charpentier, conseillers municipaux de Tours ; D^r Bury, ancien député ; Legrain, inspecteur des chemins de fer de l'Etat ; Fréchal, inspecteur des chemins de fer de l'Etat ; Bodin, président du Tribunal civil de Saumur ; Coutard, président du Tribunal de commerce ; Haran, conseiller général ; Aubelle, ancien maire de Montreuil-Bellay ; une délégation de la Libre-Pensée de Saumur ; Leroux, maire de Saint-Etienne ; Poirier, avoué ; Poitevin, adjoint de Saumur ; D^r Peton, Vinsonneau, Milon, Rivain, conseillers municipaux de Saumur ; Cartier, directeur du Jardin des Plantes de Saumur ; Abellard, ancien receveur particulier ; Lemoine, percepteur ; Thibaudeau, percepteur ; Boudaut, administrateur des Hospit-

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

(Voir les numéros des 11 et 13 octobre)

II

Vers sept heures, René se rendit dans un petit restaurant de la rue du Havre.

En entrant, il crut reconnaître un ancien camarade de volontariat et s'approchant de sa table demanda :

— Monsieur Maurice Clavier, n'est-ce pas ?
— Parfaitement. Tiens, c'est vous, mon cher !

— Vous êtes seul ?

— Oui ; asseyez-vous, nous dînerons ensemble ; eh ! bien, comment ça va depuis les beaux jours de la troisième du deux ?

Et tout en répondant au garçon qui prenait la commande, les deux camarades se mirent à causer des mois qu'ils avaient passés dans un régiment de ligne, à Niort. Du reste, au ser-

vice, ils se voyaient peu, à cause de l'antipathie de leurs caractères. Maurice avait un tempérament de soldat, l'habitude de regarder la vie en face, au lieu de rêver dans le vague comme ce bleu de de Mordanes. Depuis lors, René était resté caporal, et quel caporal ! tandis que Maurice avait passé brillamment son examen de lieutenant de réserve.

Aujourd'hui le costume civil accentuait encore cette divergence de natures. Avec sa longue redingote, ses cheveux en arrière, sa barbe noire en pointe, l'œil fuyant et mi-clos, René apparaissait bien ce qu'il était, un doux et mystique enfant de la province, sans courage et sans armes dans la grande mêlée parisienne. Il éprouvait comme une gêne craintive en face de Maurice, dont le regard fixe et luisant l'enveloppait. Mince et nerveux, la moustache fine et relevée, les cheveux ras, Maurice montrait dans toute sa personne cette souplesse et cette grâce militaires que développe l'habitude des sports. D'une élégance simple, il portait un veston à revers de soie, le col montant, la cravate épinglée d'un petit fleuret ; mais sans chaîne d'or, sans bagues, les ongles limés ras, il avait pour toute breloque le

verre d'un monocle dont il se servait pour jouer et comme contenance en parlant. René retrouvait bien le même type qu'il avait connu, correct et soigneux de sa personne, sous sa capote sans plis et faite sur mesure du régiment.

Lorsque les deux jeunes gens eurent suffisamment évoqué le souvenir du peloton des conditionnels, et échangé ce qu'ils savaient du sort de leurs anciens camarades :

— Eh ! bien, et vous, questionna Maurice, qu'est-ce que vous faites donc à Paris ?

— De la peinture toujours.

Alors René conta brièvement son existence depuis la sortie du régiment. Il refit l'histoire banale de tous les débuts : la-bas, dans une petite ville, un échappé de collège obtenant avec quelques ébauches l'illusionnant succès de province ; sur la foi d'un aquarelliste parisien, venu pour étudier les dunes, il arrache à sa famille déjà gênée un capital de vingt mille francs, et, sans expérience, sans recommandations, débarque un soir d'hiver dans le hall bruyant de la gare Saint-Lazare ; puis, en amateur, il suit quelques cours aux Beaux-Arts, et finit par entrer chez Mauvis, le résurrecteur de l'Ecole des Primitifs.

— Oh ! défiez-vous, interrompait Maurice, c'est trop votre genre déjà, les tableaux rêvés ; dites-vous bien que le public en reste et en restera éternellement au genre pompier ; il lui faut toujours Le Serment des Horaces sous d'autres formes ou des natures mortes, un beafteak aux pommes comme celui-ci.

— C'est vrai ; j'avais exposé l'année dernière une Vision de Charles de Suède ; ça n'a pas été compris du tout.

— Parbleu ! Mais, dites-moi, vous en tenez donc toujours pour les fantômes ? Vous rappelez-vous, aux manœuvres, votre désespoir quand on a voulu vous envoyer monter la garde, une nuit, près d'un cinetière ?

— Oui, sourit René, et vous m'avez rendu un fier service en prenant ma place. C'était gentil de votre part, et je ne l'ai pas oublié.

— Vous êtes bien bon ; qu'est-ce que cela me faisait, là ou ailleurs. J'avais mon fusil chargé, ma baïonnette ; il n'y a pas de revenant qui tienne contre ça. Mais, j'y songe, j'ai votre affaire : si vous voulez vous convaincre de l'absurdité de vos contes de bonnes femmes, je connais une agence spirite où vous verrez un tas de farceurs ; tenez, en sortant d'ici je vous menerai au café de Stockholm.

cas : Paul Hourie, directeur du *Republicain d'Indre-et-Loire*, etc.

Six couronnes ont été déposées sur le cercueil. L'une était offerte par la municipalité de Tours et portée par les huissiers de la mairie.

Sept discours ont été prononcés dans l'ordre suivant : 1° M. Guinot, sénateur d'Indre-et-Loire; 2° M. Fournier, maire de Tours; 3° par un rédacteur du *Phare de la Loire*; 4° par M. Allain-Targé; 5° par M. Abellard; 6° par M. Leporcher; 7° par M. le président de la Libre-Pensée d'Amboise.

ANGERS. — Nous relevons, dans la liste des admis à l'École militaire spéciale de Saint-Cyr, le nom de M. Charles Colas de la Noue, qui a obtenu le numéro 3 sur 451 admis.

M. Charles Colas de la Noue est le fils du conseiller municipal d'Angers.

PATRIOTIQUE ALLOCUTION

Voici l'allocution prononcée samedi à Angers, lors de la remise du drapeau du 335^e régiment mixte d'infanterie, par M. le général Mourlan, commandant la 36^e brigade d'infanterie :

« Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats,

« Que le drapeau qui va vous être remis soit pour vous le symbole, l'image vénérée de la Patrie ! Que les couleurs nationales dont il est formé, que la fière devise ! « Honneur et Patrie », dont il est décoré, vous rappellent, en tout lieu, l'engagement solennel que vous contractez aujourd'hui !

« Ce drapeau !... Vous le tiendrez haut et ferme sous les balles et la mitraille et, quelles que soient les circonstances, vous n'oublierez jamais que sacrifier sa vie pour le garantir des mains sacrilèges de l'ennemi est, pour tout soldat français, le premier, le plus sacré des devoirs.

« A vous, enfants de Maine-et-Loire, la noble tâche d'en faire la légende !

« Pour l'écrire en termes ineffaçables, souvenez-vous des exploits que vos pères ont accomplis et dont les Beurepaire et les Desjardins et tant d'autres héros de votre département, ont laissé des exemples immortels ! — Souvenez-vous des parents, des amis qui, à Loigny, à Orléans et dans dix autres combats, ont été tués ou blessés en défendant pied à pied le sol de la Patrie ! — Souvenez-vous de ce millier de braves que les 29^e et 75^e mobiles ont perdus par le feu ou les maladies dans la lutte mémorable que la France a soutenue en haine de l'invasion étrangère et qui, si elle n'a pas réussi à la délivrer, a du moins contribué à sauver son honneur.

« La légende du drapeau du 135^e : « Lutzen, Goldberg, Hanau », est un splendide héritage

que vos jeunes camarades soutiendront vaillamment, comme vous le feriez vous-mêmes si vous étiez encore dans leurs rangs.

« Rivalisez avec eux d'esprit de discipline et de dévouement, et donnez-leur constamment l'exemple, comme il convient à des anciens.

« Vous justifierez ainsi la confiance que le pays met en vous et, à la première occasion, nous retrouverons ensemble, pour toujours, les étapes glorieuses qui ont si souvent illustré nos armées. »

BOURSES DANS LYCÉES ET COLLÈGES DE GARÇONS

M. Henri-Ernest-Julien Dégua, né le 14 février 1881, à Angers. Le père capitaine en retraite, 30 ans de services, deux enfants. Bourse de demi-pensionnat, Angers.

M. Emmanuel-Urbain Libaud, né le 24 décembre 1878, à Saint-André-de-la-Marche. Le père gendarme à Chalonnnes-sur-Loire, 46 ans de services, deux enfants. Demi-bourses, Angers.

M. Christian-Fernand Robert, né le 25 mai 1879, à Laval. Le père inspecteur d'académie à Angers, quatre enfants. Bourse d'externat, Angers.

M. Georges-Marie-Joseph Ronné, né le 4 juillet 1878, à Saumur. Le père mercier à Tours, deux enfants. Bourse d'externat, Tours.

M. Désiré-Louis-Gaston Tessier, né le 18 août 1878, à Cholet. Le père employé à Angers, deux enfants. Bourse d'externat, Angers.

M. Albert-Ferdinand-Adrien Vigneau, né le 20 janvier 1880, à Cholet. Le père inspecteur primaire à Châteaubriand (Loire-Inférieure), 49 ans de services, trois enfants. Trois quarts de bourse, Nantes.

M. Edmond-Edouard Morin, né le 26 janvier 1877, à Lusignan. Le père sous-officier de gendarmerie à Chemillé, 24 ans de services, deux enfants. Trois quarts de bourse, Cholet.

M. Fauchon (Jean-Marie-Alfred), né le 12 novembre 1878 à Arras. Le père juge de paix à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire); 34 ans de services, deux enfants. Trois quarts de bourse, Chinon.

CHATELLERAULT. — Le prince Gagarine, capitaine de la garde impériale russe, chargé de la surveillance des armes russes fabriquées à la manufacture de Châtellerault, est arrivé mercredi soir, dans cette ville, par le rapide venant de Paris, avec la princesse Gagarine et ses enfants.

Il a été reçu à la gare par M. Adrien Treuille, entrepreneur de la manufacture, et M^{me} Treuille, dont la voiture a conduit le prince Gagarine, sa famille et sa suite à son nouveau logement. Le prince Gagarine est un très bel homme, de trente à trente-deux ans, portant une barbe noire bien frisée; sa physionomie respire la bienveillance. A son arrivée, il a été salué par les cris répétés de : Vive la Russie !

LE TRIBUNAL DE LOCHES

La messe du Saint-Esprit a été, comme de coutume, célébrée, vendredi matin, à Loches, en l'église Saint-Antoine.

Les membres du Tribunal et du barreau ainsi que les avoués, y ont, à de très rares exceptions près, tous assisté.

La Compagnie de l'Ouest vient de mettre en circulation de nouveaux wagons de 3^e classe, à 60 places.

Ces wagons, qui possèdent six compartiments de dix places chacun, ont cet avantage sur les anciens wagons de 3^e classe, que chaque compartiment est muni d'appuis intermédiaires permettant à tous les voyageurs d'avoir un appui pour reposer la tête. Cette disposition sera très bien accueillie par les voyageurs, surtout pour les trains de nuit.

Deux compartiments contigus et communiquant ensemble dans la partie supérieure de la séparation sont, en outre, réservés pour les fumeurs.

Ces nouveaux wagons sont mieux éclairés et les portières sont plus grandes. Enfin des filets sont installés pour le dépôt des valises, paquets et menus bagages.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 18 Octobre 1891

Versements de 86 déposants (10 nouveaux), 23,983 fr. ».

Remboursements, 57,422 fr. 22.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures. Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 19 Octobre 1891

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes, paroles d'A. Royer et G. Vaez, musique de DONIZETTI.

ON COMMENCERA PAR :

LE MAÎTRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, de Sophie Gay, musique de PAER.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 20 octobre, *Madame la Maréchale*, pièce nouvelle en 3 actes, et *Un Divorce à l'amiable*, comédie en 1 acte.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr}.50

c'est là leur quartier général après diner. René accepta. Peu à peu, il se réconciliait avec le caractère de Maurice qu'il entrevoyait sous un jour nouveau, bon et serviable malgré ses allures d'ironiste; il éprouvait déjà à son égard cette sorte de sympathie respectueuse que les rêveurs et les faibles témoignent d'instinct à la pensée vigoureuse capable de les conseiller et de les défendre contre eux-mêmes. Il s'enhardit jusqu'à demander à son camarade s'il ne croyait pas du tout aux esprits.

— Mon cher, fit Maurice, si vous voulez impliquer que je sois matérialiste, je vous répondrai que je ne le suis pas; d'abord c'est vieux jeu; ensuite j'ai pour principe d'être optimiste et il vaut mieux croire à l'âme et à Dieu, ce qui d'ailleurs est infiniment plus conforme au bon sens que de croire au néant. Mais quant aux médiums, évocateurs et autres charlatans, je sais à quoi m'en tenir sur leur compte. Avez-vous lu autrefois les débats du procès des Photographés spirites ?

— Non.

— Tant pis, ce serait une lecture très saine pour vous. Du reste, en deux mots, voici l'affaire. Vous savez peut-être que depuis longtemps

de soi-disant médiums exploitent aux Etats-Unis la crédulité des familles en deuil auxquelles ils prétendent procurer des portraits après décès obtenus à l'aide d'invocations aux esprits. Un certain Buguet, photographe sans client, s'avisait de naturaliser à Paris ce genre d'exploitation macabre, et le 16 juin 1875, il comparait devant la septième chambre du Tribunal de la Seine qui résonne encore des rires homériques soulevés par les débats. Buguet avoua cyniquement ses procédés : il faisait poser le client devant son appareil photographique, et l'invitait à penser fortement au mort dont il désirait obtenir l'image, puis un aide emportait le cliché dans une salle voisine et le replaçait dans un autre objectif braqué sur une poupée. Cette poupée, drapée de gaze noire, était sans tête; au moment de l'opération, l'aide en choisissait une dans une boîte qui contenait deux cents figures diverses. Buguet avait soin préalablement de faire causer le client sur l'âge et le sexe de la personne décédée; il parvenait ainsi à fournir de vagues ressemblances, et la plupart des dupes s'extasiaient en retrouvant derrière leur propre image l'ombre nuaguse du parent qu'elles avaient perdu. Tout cela d'ailleurs ne leur

coûtait qu'un louis. Mais la police saisit un beau jour les appareils, la boîte aux esprits et une serinette donnée à Buguet par une de ses principales dupes pour servir à attirer les esprits. (A suivre.)

Dernièrement, une troupe de comédiens, de passage à Luyne, jouait un gros drame du boulevard.

Le chef d'emploi, se trouvant indisposé, fut remplacé au pied levé par un comédien du cru.

Au moment le plus pathétique de la pièce, l'acteur improvisé s'écria avec un geste à la Frédérick :

— A pas peur, nous se revoirons, Monsieur le comte !

A une Beauceronne qui voit la mer pour la première fois.

— Eh bien ! qu'en dites-vous ? Est-ce assez beau ?

— Oui, dit-elle, mais que de terrain perdu pour la culture.

Beausapin a du monde à diner. En découpant une volaille, il fait maladroitement tomber une aile à terre.

— Ramasse-la vite, cria M^{me} Beausapin, ou Kiki va la manger.

— Ne crains rien, chérie, répond le mari tranquillement, j'ai le pied dessus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe, 95 fr.; 2^e classe, 70 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, de dix ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire : 1^{re} classe, 60 fr.; 2^e classe, 45 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE. PARIS.

Sommaire du numéro du 17 octobre 1891

GRAVURES

PORTRAITS : M. le Président Carnot dans son cabinet de travail, suite de nos contemporains chez eux. — M. Parnell, le patriote irlandais. — Charles 1^{er}, roi de Wurtemberg, décédé, et Guillaume II, son successeur. — M^{lle} Sanderson, la Manon de l'Opéra-Comique.

FAITS : Les ministres à Marseille posant la première pierre des travaux d'assainissement. — L'Empereur François-Joseph à Prague, à l'occasion de l'Exposition. — Les inondations en Espagne et lancement d'un cuirassé à Bilbao. — A propos du centenaire de Christophe Colomb : La maison de l'Amiral, habitée par lui.

BEAUX-ARTS : Les Adieux, tableau de Penfold.

TEXTE

Courrier de Paris, Chroniques musicale et dramatique, Mondains et Mondaines, par Etincelle. — Nos Contemporains chez eux : M. Carnot, par Lenôtre. — Explication des gravures, échecs par Rosenthal, récréations, rébus, finances, sport, etc., etc.

Nouvelle en cours de publication : Gros livrés et petits pinceaux, par M. Gustave Guesviller.

En supplément : La poste à travers les âges, (suite), accompagnée de nombreuses illustrations.

Le numéro : 50 centimes.

En revenant de la Mairie.

Un ami prend à part le père de la mariée et lui dit confidentiellement :

— Vous n'avez pas l'air de vous douter, mon cher, que votre gendre est couvert de dettes jusque par-dessus la tête !

— Que me dites-vous-là ! En êtes-vous sûr ?

— Certainement; et je suis convaincu qu'il n'a épousé votre fille que dans le but de payer ses dettes avec la dot.

— Pourquoi ne me l'avoir pas dit plus tôt ?

— Tiens, il me doit 5,000 francs !

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,
L'ORIFLAMME
50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS

Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

VÊTEMENT COMPLET à **35 FR.** sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Étude de M^e LECOMPTE, notaire
à Brézé.

A VENDRE
à l'amiable
BELLE ET GRANDE
MAISON

Située à SAUMUR, dans un très
joli quartier. — Vue magnifique
sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire
aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION AMIABLE

Qui aura lieu aux Rosiers, en
l'étude de M^e BEAUMONT, no-
taire, le Dimanche 8 Novembre
1891, à 1 heure de l'après-midi,

UNE MAISON

Située au bourg de S^t-FLORENT,
en partie occupée par M^{me} veuve
Baudoin, charcutière.

Revenu : 700 fr.

Mise à prix : 40,900 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments et traiter, à M^e BEAUMONT,
notaire. (723)

A VENDRE DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART

UNE JOLIE MAISON

Composée de 20 pièces, en par-
tie parquetées, avec un superbe
jardin en plein rapport et une grande
pièce d'eau.

Cette maison peut être transfor-
mée en hôtel, devant la nouvelle
gare du chemin de fer d'Orléans
et Etat qui va se construire.

S'adresser, pour visiter et trai-
ter, à M. COUTAND-SIMON, qui
l'occupe, 2, route neuve d'Angers,
à Saumur, ou à M^e GAUTIER, no-
taire. (620)

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre,
63, quai de Limoges

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de
la ville.

S'adresser au bureau du journal.

M^e MARCOMBRE, huissier
à Saumur, demande un **CLERC**

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C^e

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années
d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui
sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est
épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A l'occasion de la **TOUSSAINT**
MISE EN VENTE

d'un Choix considérable d'Articles Funéraires
En tous genres

COCHET

Saumur — 20, rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

Aucune Maison ne vend à aussi **BAS PRIX**

A **SAINTE-GENEVIÈVE**

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

CAMILLE NOËL-BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

BOUGIE	du Brésil,	le paquet	0.85
—	des Indes,	—	0.95
—	des Salons,	—	1.00
—	à trous,	—	1.05

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES À RÉCHAUD
ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA	double épuration,	1/2 kil.	0.45
—	triple épuration,	1/2 kil.	0.50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR